EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 03/03/20

Reçu en Préfecture le : 06/03/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mars 2020
D-2020/82

Aujourd'hui 2 mars 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Paul AZIBERT, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Ghislaine BUISSON, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Catherine BOUILHET

Expérimentation de 'rafraîchissement urbain' en milieu scolaire. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de changement climatique et afin de garantir un environnement durable et propice au bien-être des habitants, Bordeaux Métropole et son délégataire la SABOM ont proposé à la Ville de tester un dispositif de « rafraîchissement urbain » qui s'appuie sur l'utilisation des eaux pluviales, en s'inscrivant dans une démarche innovante de développement durable.
Ce système permet de recréer un nouveau cycle local de l'eau à l'échelle du quartier et répond à plusieurs objectifs : réduire la consommation en eau potable sur le quartier pour des usages ne le nécessitant pas, réduire la surcharge d'assainissement en cas de forts évènements pluvieux et augmenter les sources de rafraichissement dans l'espace urbain en améliorant le confort des usagers et en participant à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

La Ville a souhaité expérimenter ce dispositif de « rafraîchissement urbain par évaporation », dans une école et notamment dans la cour de récréation du groupe scolaire Sousa Mendès. Cette école a été choisie comme site pilote car la cour est très minérale et très exposée au soleil.
En complément de la plantation d'arbres, elle sera équipée de ce dispositif innovant qui utilise l'eau de pluie pour rafraichir des pavés poreux. Celui-ci fonctionne en plusieurs étapes :

- Etapes 1 et 2 : stockage et traitement des eaux collectées à travers le dispositif d'avaloir dépolluant,
- Etape 3 : acheminement de l'eau vers la zone de stockage et la zone de réutilisation,
- Etape 4 : dispositif de réutilisation de l'eau pour humidifier des pavés poreux d'environ 150m² et créer une zone de rafraîchissement au niveau de la cour d'école. Cette évaporation permet d'abaisser localement la température des pavés et d'améliorer le confort ressenti par les usagers,
- Etape 5 : instrumentation du suivi de la performance sur la base de l'indice de confort extérieur. Ces données seront collectées par une station météorologique installée sur le site.

Compte-tenu de l'innovation et de l'intérêt de ce projet, il apparaît opportun que la Ville accepte de s'inscrire dans cette expérimentation et autorise l'intervention sur son patrimoine via cet apport en compétence de la SABOM qui est estimé par celle-ci à 357 000 € et financé dans le cadre de son Fonds de développement durable.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Procéder à la mise en œuvre de cette expérimentation,
- Autoriser la valorisation pour un montant prévisionnel de 357 000 €, sous forme d'apport en compétence, des équipements qui seront intégrés au patrimoine municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 2 mars 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY